



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations

Question écrite n° 15688

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le déficit de la sécurité sociale lié aux fraudes diverses. En effet, dans le cadre de la lutte contre les fraudes ou fausse déclaration visées aux articles L. 114-9 et L. 114-13 du code de la sécurité sociale, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'instaurer des contrôles annuels plus stricts pour l'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) et de l'aide médicale aux étrangers (AME). Il lui demande quelles sont les sanctions que le Gouvernement envisage de mettre en application, en cas de fraudes régulièrement et définitivement constatées par les services de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15688

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 708

Question retirée le : 4 janvier 2011 (Fin de mandat)